

# COMMUNE DE NEUBOIS 67220

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 DECEMBRE 2013

Sous la présidence de Mme Nicole ZEHNER, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs, WIRTH Anne-Marie, ZIESSEL Olivier, NEUBRAND Eric, BENOIT Hubert, CHEVILLET Jean-Claude, HUNGERBUHLER Philippe, LEGOLL Rémy, WIRTH Jeannot, MEYER Chantal, KANDEL Jean-Claude, ALISON Frédérique.

Absents excusés : M. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à Mme le Maire, M. FAULLUMMEL Grégory qui donne procuration à M. CHEVILLET Jean-Claude.

### ORDRE DE JOUR

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24.10.2013
- 2) INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES
- 3) SECURITE RTE DE DIEFFENBACH
- 4) DEMANDE DE SUBVENTION SEJOUR LINGUISTIQUE
- 5) MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES PRES, RUE DU RAIN ET RUE DES VERGERS
- 6) DESSERTE ASA DU FRANKENBERG
- 7) EGLISE : CHAUDIERE
- 8) DEPENSES INVESTISSEMENT 2013 DEBUT 2014
- 9) VENTE DE BOIS
- 10) LOGEMENT COMMUNAL
- 11) VENTE TABLES SALLE POLYVALENTE
- 12) DIVERS

### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24.10.2013**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

### **2) INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

Une enquête a été faite auprès des parents d'élèves de l'école de Neubois, ainsi que dans tout le canton de Villé. Il en ressort que la majorité des parents à Neubois et dans le canton (82 %) sont contre la mise en place de cette réforme.

La réforme devra cependant être appliquée à la rentrée 2014-2015. Après réflexion et prise en compte des réponses et des contraintes imposées (ex journée d'enseignement de 5 h 30, une demi-journée de 3 h 30 maximum et une pause méridienne d'au moins 1 h 30), la semaine scolaire a été établie de la façon suivante :

- Lundi, Mardi, Jeudi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30,
- Le Mardi de 15 h 00 à 15 h 30 : activités pédagogiques complémentaires pour tous,
- Le Mercredi de 8 h à 11 h, de 11 h à 11 h 30 : activités pédagogiques complémentaires pour les élèves en difficultés,
- Le Vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 00.

### **3) SECURITE RTE DE DIEFFENBACH**

Mme le Maire explique au conseil municipal, le projet concernant la sécurité de la circulation piétonne Rte de Dieffenbach. Ce projet a été examiné par la DDT.

Il s'agit de mettre en place des coussins berlinois à l'entrée de Neubois (au niveau de la maison Grossiord Boris), des plots relevables pour les cheminements piétonniers, un passage pour piétons (au niveau de la maison Thomas Victor). Un passage pour piétons Rte de Thanvillé débouchera sur le parking de la salle polyvalente. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le marquage au sol au carrefour de la salle polyvalente sera également refait. Une ligne discontinue sera tracée au carrefour de l'école.

Le devis d'un montant de 8 064.64 € HT est approuvé par le conseil municipal.

### **4) DEMANDE DE SUBVENTION SEJOUR LINGUISTIQUE**

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Mme le Maire décide d'accorder une subvention de 30 € au Collège St Marie de Ribeauvillé pour un séjour linguistique en Angleterre. L'élève concernée est Melle Kelles Valentine.

### **5) MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES PRES, RUE DU RAIN ET RUE DES VERGERS**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Cabinet Urbami-Consult de Kintzheim a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie. Ses honoraires s'élèvent à 6 873.60 € HT. Deux autres cabinets avaient été consultés. Le Cabinet Schaller Simler Roth de Sélestat a présenté une offre d'un montant de 8 520 € HT et le Cabinet Berest d'Illkirch, une offre d'un montant de 11 500 € HT.

Le conseil municipal approuve la désignation du Cabinet Urbami-Consult pour un montant de 6873.60 € HT.

## 6) DESSERTE ASA DU FRANKENBERG

Mme Wirth Anne-Marie relate la réunion de l'ASA du Frankenberg en date du 7/11/2013. Un appel d'offres avait été lancé pour le bornage du chemin créé par l'ASA du Frankenberg.

Deux options ont été demandées :

La remise en place de bornes déplacées par la création du chemin (ceci étant obligatoire) : 11 000 € HT.

Le bornage complet du chemin : 21 300 € HT.

Si l'ASA effectue un bornage complet du chemin ses finances seront épuisées. L'option du bornage complet se justifierait si la Commune reprenait le chemin.

En cas d'option de la remise en place des bornes déplacées, l'ASA conserve le chemin et continue son entretien. Pour ce faire, les membres de l'ASA du Frankenberg sollicitent également l'attribution d'une part du produit de la chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de ne pas reprendre le chemin de l'ASA,
- est favorable à apporter son aide financière aux travaux d'entretien et examinera une demande de participation financière au fur et à mesure.

Mme le Maire soumet également la demande de M. WINE Bernard sollicitant un échange de parcelles pour solutionner la mise en place d'une aire de retournement sur une de ses parcelles. La Commune ne reprenant pas le chemin, cette demande est déclinée.

## 7) EGLISE

### 1) Remplacement de la chaudière

Mme le Maire informe le conseil municipal que le remplacement de la chaudière de l'Eglise St Materne est nécessaire. Ce projet a été inscrit au contrat de territoire 2013-2015 pour un montant de 9000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les travaux remplacement de la chaudière de l'Eglise St Materne pour un montant estimatif de 11 980 € HT.
- sollicite une subvention auprès des organismes compétents
- décide de financer le projet par le biais de la subvention du Conseil Général et de l'autofinancement
- approuve le plan de financement :

Coût estimatif des travaux :	11 980 €
Subvention du Conseil Général :	5 135 €
Autofinancement	6 845 €

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.
- autorise le Maire ou en son absence un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

## 2) Remplacement de radiateurs.

Le conseil de Fabrique envisage également de changer deux tiers des radiateurs. Ces travaux seront financés en partie par le Conseil de Fabrique, l'attribution de la subvention du Noël à Neubois, et la Commune. Cette dépense sera inscrite au budget 2014.

## **8) DEPENSES INVESTISSEMENT 2013 DEBUT 2014**

Mme le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2014, aux inscriptions de crédits de dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire peut jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2013 s'élevaient à 303 640 € (déduction faite des remboursements des emprunts s'élevant à 24 650 €), que le quart de ces crédits représente donc 75 910 € arrondis à 75 900 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Madame le Maire, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2014.

Le conseil après en avoir délibéré

- autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les opérations suivantes pour les montants précisés ci-dessous :

Opération n ° 104 Voirie	39 600 €
Opération n° 115 Terrain de football	17 800 €
Opération n ° 88 Eglise	14 500 €
Opération n° 79 Achat de matériel	3 000 €
Opération n° 84 Acquisition de terrains	1 000 €

## **9) VENTE DE BOIS**

Mme le Maire soumet au conseil municipal, la demande de la Ste WIESER-MATHIEU Isabelle, exploitation forestière, sollicitant l'achat de 100 m3 de bois feuillus sur pied dans la parcelle 7 au prix de 20 € TTC le m3.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour cette vente au prix de 20 € TTC le m3.

Adoptée par 13 voix pour et 1 abstention

## **10) LOGEMENT COMMUNAL**

Le conseil municipal fixe le montant du loyer du logement communal, 10 rue principale à 450 € et le montant des charges de chauffage à 125 €.

## 11) VENTE TABLES SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de répartir gracieusement les anciennes tables de la salle polyvalente de la façon suivante :

- 3 tables à conserver dans la salle à côté de la cuisine
- 2 tables pour la Paroisse
- 5 tables pour l'association La Boule Neuboisienne
- 4 tables pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

## 12) DIVERS

Vente de terrains boisés : Mme le Maire communique les résultats des courriers envoyés aux voisins des parcelles à vendre. Il en résulte que dans quelques cas plusieurs acheteurs s'intéressent à la même parcelle. Il y aura lieu de faire un choix. La plus grande limite commune pourrait être un critère. Un point sera fait avec M. Marc DEBUS de Bois et Forêt pour les parcelles n'ayant pas trouvé de preneurs.

Découpage cantonal : Le découpage cantonal concernant le canton de Villé le rattache à Mutzig. Le mécontentement est général dans le canton. Les élus ont sollicité un rendez-vous au Préfet. Les élus envisagent une action de blocage des routes s'ils ne sont pas reçus par le Préfet. Mme le Maire sollicite le soutien des conseillers qui y consentent.

Suivent les signatures des membres présents  
au registre

Les conseillers

Neubois le **12 DEC. 2013**  
Mme le Maire  
Nicole ZEHNER

